



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Appel aux créanciers lors d'un concordat/assemblée des créanciers

Date de publication: SHAB - 15.01.2020

Numéro de publication: NA03-0000000354

Canton: VD

Entité de publication:

Christophe Savoy, Rue du Casino 4, 1400 Yverdon-les-Bains

Fuegotec S.A.

Débiteurs:

Fuegotec S.A.

CHE-105.998.382

Chemin des Dailles 10

1053 Cugy VD

Indications sur l'assemblée des créanciers

L'assemblée des créanciers sera fixée ultérieurement.

Remarques juridiques:

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances (valeur à la date du sursis concordataire provisoire) par écrit au point de contact en communiquant au commissaire les moyens de preuve dans le délai indiqué. Les créanciers qui ne signalent pas leurs créances ou qui le font en retard sont exclus des délibérations relatives au concordat (art. 300 LP).

Publication selon la LP.

Date de l'octroi du sursis : 3 septembre 2019

Délai : 6 mois

Fin du délai: 27.02.2020

Point de contact:

Christophe Savoy

Rue du Casino 4, P.O.B. 218, 1401 Yverdon-les-Bains

1400 Yverdon-les-Bains

Remarques:

Délai pour les productions : 14 février 2020, sous peine d'exclusion des délibérations relatives au concordat.

Examen des pièces : durant les 20 jours précédant l'assemblée des créanciers, au bureau du commissaire au sursis, Rue du Casino 4 à Yverdon-les-Bains, sur rendez-vous.